



## Procès-verbal communal Élection du syndic

**Commune de Penthaz**

### **Le Bureau électoral constatant :**

- qu'une seule liste, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP)

### **proclame**

Monsieur Jean-François POLLIEN

élu tacitement syndic pour la législature 2021-2026.

Cette pièce tient lieu de procès-verbal.

Penthaz, le 6 avril 2021

Au nom du Bureau électoral

Le Président du bureau :



La secrétaire :